

**MAC EQUILIBRE FCP****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

*Messieurs les membres du conseil d'administration*

*De la société « MAC.SA » gestionnaire de « MAC EQUILIBRE FCP »,*

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 27 Juin 2008 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP » pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 1.339.809, un actif net de D : 1.332.971 et un bénéfice de D : 77.617, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

**Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers**

7. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**Responsabilité de l'auditeur**

8. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Opinion**

9. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2009, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

**Vérifications et informations spécifiques**

10. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 19,29% de l'actif net du fonds, se situant ainsi au dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
11. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
12. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

**Tunis, le 25 mars 2010**

**Le Commissaire aux Comptes**

**Mustapha MEDHIOUB**

**BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	1 080 966	536 008
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		461 622	156 269
Obligations et valeurs assimilées		619 344	342 635
Titres OPCVM		-	37 104
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		257 104	325 241
Disponibilités		257 104	325 241
<b>Créances d'exploitation</b>		1 739	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 339 809</b>	<b>861 249</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	5	6 723	3 601
<b>Autres créditeurs divers</b>	6	115	72
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>6 838</b>	<b>3 673</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	11	1 314 689	845 481
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice clos		3	1
Sommes distribuables de l'exercice en cours		18 279	12 094
<b>ACTIF NET</b>		<b>1 332 971</b>	<b>857 576</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 339 809</b>	<b>861 249</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>31 décembre</i>	
		<i>2009</i>	<i>2008</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	7	27 579	21 695
Dividendes		9 210	4 222
Revenus des obligations et valeurs assimilées		18 369	17 473
<b>Revenus des placements monétaires</b>	8	6 389	5 500
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>33 968</b>	<b>27 195</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	9	(16 250)	(12 248)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>17 718</b>	<b>14 947</b>
<b>Autres produits</b>		-	161
<b>Autres charges</b>	10	(2 473)	(3 002)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>15 245</b>	<b>12 106</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		3 034	(12)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>18 279</b>	<b>12 094</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(3 034)	12
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		19 890	(1 759)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		55 781	79 992
Frais de négociation		(13 299)	(9 678)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>77 617</b>	<b>80 661</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars)

	<i>31 décembre</i>	
	<u>2009</u>	<u>2008</u>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>77 617</u>	<u>80 661</u>
Résultat d'exploitation	15 245	12 106
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	19 890	(1 759)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	55 781	79 992
Frais de négociation de titres	(13 299)	(9 678)
<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<u>(11 413)</u>	<u>(22 258)</u>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>409 191</u>	<u>(149 679)</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	510 394	1 343 406
- Régularisation des sommes non distribuables	23 981	(11 626)
- Régularisation des sommes distribuables	3 805	32 689
<b>Rachats</b>		
- Capital	(122 622)	(1 464 974)
- Régularisation des sommes non distribuables	(5 138)	(48 217)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 450)	(36 786)
- Droits de sortie	221	35 829
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>475 395</b></u>	<u><b>(91 276)</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de période	857 576	948 852
En fin de période	1 332 971	857 576
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de période	6 371	7 338
En fin de période	9 293	6 371
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><b>143,438</b></u>	<u><b>134,606</b></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><b>7,97%</b></u>	<u><b>6,87%</b></u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009****NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

MAC EQUILIBRE FCP est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 20 Mai 2005 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 7 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 06 octobre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EQUILIBRE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

**NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.6-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.7-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2009 ou à la date antérieure la plus récente.

### **3.8-Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.9- Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et bons ainsi que les placements monétaires sont évalués à leur coût d'acquisition, majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

### **3.10-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2009 à D : 1.080.966 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	% Actif net
<b>Actions, valeurs assimilées &amp; droits rattachés</b>		<b>446 795</b>	<b>461 622</b>	<b>34,63%</b>
<b>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote</b>	-	<b>446 795</b>	<b>461 622</b>	<b>34,63%</b>
ADWYA	7 984	61 031	67 114	5,03%
ATL	4 700	24 500	24 999	1,88%
BIAT	288	16 266	18 442	1,38%
ATTIJARI BANK	351	7 399	7 536	0,57%
BT	770	73 899	74 651	5,60%
GIF	6 000	42 300	42 684	3,20%
SERVICOM	2 962	9 627	9 893	0,74%
SIAME	16 000	53 126	53 680	4,03%
STB	5 194	73 191	74 814	5,61%
TL	500	11 320	12 567	0,94%
UIB	4 100	73 965	75 071	5,63%
TL DA 2009	476	171	171	0,01%
<b>Obligations de sociétés &amp; valeurs assimilées</b>		<b>558 568</b>	<b>619 344</b>	<b>46,46%</b>
<b>Obligations de sociétés</b>		<b>40 000</b>	<b>41 575</b>	<b>3,12%</b>
Emprunt Amen Bank	500	40 000	41 575	3,12%
<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>254 068</b>	<b>266 118</b>	<b>19,96%</b>
- BTA 04/2010		150 600	157 896	11,85%
BTA 03/2012		103 468	108 222	8,12%
<b>Bons du Trésor Zéro Coupons</b>		<b>264 500</b>	<b>311 651</b>	<b>23,38%</b>
BTZC 10/2016	500	264 500	311 651	23,38%
<b>TOTAL</b>		<b>1 005 363</b>	<b>1 080 966</b>	<b>81,09%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2008</b>	<b>507 934</b>	<b>33 136</b>	<b>(5 062)</b>	<b>536 008</b>	
<b>* Acquisitions de l'exercice</b>					
Actions côtées	1 961 117			1 961 117	
Titres OPCVM	20 890			20 890	
Bon du trésor et assimilables	254 068			254 068	
<b>* Remboursements et cessions de l'exercice</b>					
Actions côtées	(1 676 116)			(1 676 116)	54 751
Titres OPCVM	(57 530)			(57 530)	1 030
Obligations de sociétés	(5 000)			(5 000)	
<b>* Plus ou moins values</b>					
Actions côtées			20 353	20 353	
Titres OPCVM			(463)	(463)	
<b>* Intérêts courus</b>					
		27 639		27 639	
<b>Soldes au 31 décembre 2009</b>	<b>1 005 363</b>	<b>60 775</b>	<b>14 828</b>	<b>1 080 966</b>	<b>55 781</b>

#### Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2009 à D : 6.723 contre un solde de D : 3.601 au 31 décembre 2008, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Rémunération du gestionnaire	6 228	2 398
Rémunération du dépositaire	168	145
Rémunération du CAC	327	1 058
<b>Total</b>	<b>6 723</b>	<b>3 601</b>

#### Note 6 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2009 à D : 115, contre un solde de D : 72 à la clôture de l'exercice précédent et englobe exclusivement la redevance du CMF.

#### Note 7 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31/12/2009 à D : 27.579 contre un solde de D : 21.695 au 31 décembre 2008 et se détaillent comme suit :

	<b>2009</b>	<b>2008</b>
<b>Dividendes</b>		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	7 815	3 455
des titres OPCVM	1 395	767
<b>Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>		
intérêts des obligations de sociétés	1 731	2 273
intérêts des BTA et des BTZC	16 638	15 200
<b>TOTAL</b>	<b>27 579</b>	<b>21 695</b>

#### Note 8 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2009 à D : 6.389 contre D : 5.500 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	2009	2008
Intérêts des certificats de dépôts	-	200
Intérêts des dépôts à vue	6 389	5 300
<b>TOTAL</b>	<b>6 389</b>	<b>5 500</b>

**Note 9 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2009 à D : 16.250, contre un solde de D : 12.248 au 31 décembre 2008, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Rémunération du gestionnaire	15 009	11 134
Rémunération du dépositaire	1 241	1 114
<b>Total</b>	<u>16 250</u>	<u>12 248</u>

**Note 10 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2009 à D : 2.473, contre un solde de D : 3.002 au 31 décembre 2008, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Rémunération du CAC	1 001	1 909
Rémunération du CMF	1 052	980
Services bancaires et assimilés	69	83
Autres	351	30
<b>Total</b>	<u>2 473</u>	<u>3 002</u>

**Note 11 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2008

Montant	845 481
Nombre de parts émises	6 371
Nombre de copropriétaires	38

Souscriptions réalisées

Montant	510 394
Nombre de parts émises	3 846
Nombre de copropriétaires nouveaux	3

Rachats effectués

Montant	(122 622)
Nombre de parts rachetées	(924)
Nombre de copropriétaires sortants	(9)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	19 890
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	55 781
Régularisation des sommes non distribuables	18 843
Droits de sortie	221
Frais de négociation	(13 299)

Capital au 31-12-2009

Montant	1 314 689
Nombre de parts	9 293
Nombre de copropriétaires	32

**Note 12 : Autres informations****12.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Revenus des placements	3,655	4,269	5,769	2,898
Charges de gestion des placements	(1,749)	(1,922)	(1,727)	(1,394)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>1,907</b>	<b>2,346</b>	<b>4,042</b>	<b>1,504</b>
Autres produits	-	0,025	-	0,019
Autres charges	(0,266)	(0,471)	(0,298)	(0,183)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>1,640</b>	<b>1,900</b>	<b>3,744</b>	<b>1,339</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,326	(0,002)	(0,155)	0,062
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>1,966</b>	<b>1,897</b>	<b>3,589</b>	<b>1,401</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	2,140	(0,276)	(1,032)	0,891
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	6,002	12,556	10,255	10,490
Frais de négociation	(1,431)	(1,519)	(0,658)	(0,801)
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>6,713</b>	<b>10,761</b>	<b>8,565</b>	<b>10,579</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>8,352</b>	<b>12,661</b>	<b>12,309</b>	<b>11,919</b>
Droits de sortie	0,024	5,624	1,564	0,504
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>6,736</b>	<b>16,385</b>	<b>10,129</b>	<b>11,083</b>
Régularisation du résultat non distribuable	2,028	(9,393)	(2,054)	6,559
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>8,764</b>	<b>6,992</b>	<b>8,075</b>	<b>17,642</b>
Valeur liquidative	143,438	134,606	129,307	119,044
<b>Ratios de gestion des placements</b>				
Charges / actif net moyen	1,26%	1,46%	1,39%	1,27%
Autres charges / actif net moyen	0,19%	0,36%	0,24%	0,17%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,41%	1,44%	2,89%	1,28%

**12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de "MAC EQUILIBRE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine.

- Une commission de succès si MAC EQUILIBRE FCP réalise un rendement minimum exigé égal au TMM+3. Cette commission de succès qui est de 15% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.